



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Troisième session

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Initiatives régionales: enregistrement des faits
d'état civil et statistiques de l'état civil**

Faire en sorte que chaque vie compte: Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique**

Note du secrétariat

Résumé

Le Comité de statistique s'étant déclaré favorable, lors de sa deuxième session, à l'élaboration d'un programme régional pour l'amélioration des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat a collaboré avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement à l'élaboration du projet de plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui fait l'objet du présent document.

Prenant en considération l'information supplémentaire figurant aux documents E/ESCAP/CST(3)/6 et E/ESCAP/CST(3)/INF/9, le Comité voudra peut-être examiner et approuver le projet de plan stratégique régional.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Rôles des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.....	4
B. Mouvement en faveur d'une action régionale	5
C. Un vaste partenariat pour le développement.....	10
II. Objectif et portée	11
III. Principes directeurs	11
IV. Résultats et activités	12
Résultat A: Sensibilisation du public.....	12

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive de ce document est liée au calendrier des consultations d'experts.

Résultat B:	Engagement politique.....	13
Résultat C:	Investissements.....	14
Résultat D:	Politique, législation et application des règles.....	15
Résultat E:	Documentation juridique.....	16
Résultat F:	Statistiques de l'état civil.....	17
Résultat G:	Coordination entre les principales parties prenantes	18
Résultat H:	Utilisation des statistiques de l'état civil	19
V.	Étapes d'exécution.....	20
VI.	Gouvernance et coordination.....	21
A.	Groupe régional de direction et de coordination	22
B.	Bureau régional d'appui	22
C.	Coordination nationale	23
VII.	Suivi.....	24
A.	Rapports annuels sur l'évaluation des progrès	24
B.	Rapports périodiques de suivi.....	24
Figure	Exécution du plan stratégique régional, 2012-2020	21

I. Introduction

1. Le projet de plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique représente un engagement de la part des pays et de leurs partenaires de développement à faire des efforts soutenus et coordonnés pour améliorer la portée et la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil et la disponibilité et la qualité des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2020.

2. Le mouvement en faveur du plan stratégique régional provient de ce que les pays de la région et leurs partenaires ont pris conscience des faits suivants:

a) Des systèmes fonctionnels et fiables d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil constituent une importante ressource nationale car ils facilitent les services, produisent des statistiques qui sont le fondement de la constitution d'un système moderne, efficace et informé d'administration publique, et jouent un rôle clef dans l'action menée pour la réalisation des droits humains, juridiques et économiques ainsi que pour assurer la protection sociale et réaliser l'intégration;

b) De nombreux pays de l'Asie et du Pacifique ne possèdent pas de système adéquat d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (ESFEC)* ou, lorsque de tels systèmes existent, la plupart exigent d'urgence des améliorations;

c) Une amélioration concertée est clairement réalisable;

* Abréviation correspondant à « Enregistrement et statistiques des faits d'état civil ».

d) Selon la formule de l'ancien Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Lee Jong-wook, « Pour faire en sorte que chaque personne compte, nous devons tout d'abord être en mesure de compter les personnes¹ ».

3. Compte tenu des possibilités et des difficultés de l'entreprise, le plan stratégique vise à obtenir huit résultats atteignables et mesurables:

a) Meilleure *compréhension dans le public de l'intérêt* des systèmes d'enregistrement des fait d'état civil et de statistiques de l'état civil, et mesures prises pour éliminer les obstacles à l'enregistrement à tous les niveaux;

b) *Engagement politique soutenu* à l'appui du développement et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

c) *Investissements* suffisants et durables à l'appui d'améliorations progressives des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

d) Amélioration et renforcement des *politiques, de la législation et de l'application des règles* en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

e) Amélioration de la disponibilité et de la qualité de la *documentation juridique* pour tous les individus;

f) Capacité accrue des pays de l'Asie et du Pacifique à enregistrer, compiler, analyser et diffuser des *statistiques* fiables et complètes *des faits d'état civil*;

g) Mécanismes créés pour une *coordination* efficace *entre les principales parties prenantes* au sein des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

h) Les pays de l'Asie et du Pacifique sont mieux à même *d'utiliser* efficacement les *statistiques de l'état civil*.

4. Le plan stratégique régional soutient l'action nationale en faveur de l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Asie et dans le Pacifique en amenant les pays et leurs partenaires de développement à se rencontrer pour partager leurs connaissances, leur expérience et leur ressource. Il vise à faire prendre conscience de l'intérêt et de la faisabilité de l'amélioration de ces systèmes, en particulier pour les pays en développement, ainsi que de l'appui régional que peuvent apporter de nombreux partenaires de développement sur un large éventail de questions et dans différentes optiques.

5. Compte tenu de la nature multisectorielle des systèmes d'ESFEC, le plan stratégique régional met en contact les parties prenantes officielles telles que les bureaux d'enregistrement de l'état civil, les bureaux nationaux de statistique et les ministères de la santé, et des représentants de la société civile. L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les pays et entre partenaires de développement constitue à la fois le moyen d'action et le résultat attendu du plan stratégique régional.

6. Le plan stratégique régional part du principe que l'amélioration de la qualité, de la portée et de l'efficacité des systèmes d'ESFEC est de plus en

¹ Lawrence K. Altman, « The doctor's world; rising from the ranks to lead the W.H.O. », *New York Times*, 22 juillet 2003.

plus réalisable grâce à la disponibilité de technologies avancées, matériels d'information, outils et méthodes, et à une meilleure compréhension de leur mode d'utilisation². Ainsi, des innovations, telles que les technologies mobiles ont le potentiel de faciliter à moindre coût la collecte, la transmission, l'emmagasinement et la diffusion des données tout en donnant des résultats plus rapide et de meilleure qualité; elles peuvent aussi aider à surmonter les difficultés physiques et logistiques que pose l'enregistrement des faits d'état civil dans les zones éloignées

A. Rôles des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

7. L'enregistrement des faits d'état civil est l'enregistrement universel, obligatoire, permanent et continu de l'accomplissement et des caractéristiques des faits d'état civil³. Pour les individus, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil constituent un service unique de la plus haute importance. L'enregistrement officiel des naissances, décès, mariages, divorces et adoptions donne aux individus la preuve documentaire souvent nécessaire pour obtenir la reconnaissance de leur identité juridique, de leurs liens familiaux, de leur nationalité et des droits qui y sont attachés. De plus, l'accès aux services publics tels que santé, éducation, sécurité et protection sociales se trouve facilité, et l'apatridie peut être évitée. La plupart des pays requièrent un document d'identité. En conséquence, la preuve juridique de l'identité est nécessaire pour que les individus puissent participer à l'économie moderne car elle leur permet de postuler à l'emploi, d'exercer leurs droits électoraux, de prétendre à un héritage, de transmettre des biens, d'ouvrir un compte bancaire, et d'obtenir accès au crédit ou la délivrance d'un passeport ou d'un permis de conduire.

8. L'enregistrement universel des faits d'état civil est essentiel car il aide à sauvegarder les droits de l'homme. Tout individu a droit à obtenir la preuve documentaire de son identité à la naissance, et à partir de celle-ci, à être enregistré avec certitude et à obtenir publiquement la reconnaissance de ses liens familiaux. En mars 2012, le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé « le droit fondamental de chacun à la reconnaissance en tout lieu de sa personnalité juridique »⁴. De plus, en assurant aux individus une identité juridique et contribuant à leur identité sociale, l'enregistrement des faits d'état civil leur donne accès à certains avantages, ainsi qu'il en est convenu internationalement, notamment dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁵, la Déclaration du Millénaire⁶ et la Déclaration sur le droit au développement⁷. À cet égard, l'enregistrement est particulièrement important pour les personnes vivant dans la pauvreté, les migrants, les minorités ethniques et autres groupes marginalisés, les membres de ces groupes représentant la majorité des personnes dépourvues de documents.

² Health Information Systems Knowledge Hub, « Strengthening practice and systems in civil registration and vital statistics: a resource kit », Université du Queensland: HISHub Working Paper Series, No. 19, janvier 2012. Voir www.uq.edu.au/hishub/docs/WP_19.pdf.

³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, *Manuel de formation aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil*, 1973, numéro de vente: 02.XVII.10.

⁴ Voir Conseil des droits de l'homme, résolution 19/9.

⁵ Voir Assemblée générale, résolution 21/2200.

⁶ Voir Assemblée générale, résolution 55/2.

⁷ Voir Assemblée générale, résolution 41/128, annexe.

9. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil procurent des données administratives qui peuvent être utilisées pour établir des statistiques de l'état civil répondant aux besoins de multiples secteurs. Un système d'enregistrement bien conçu, qui permet d'inscrire les faits d'état civil tels que naissances, décès, mariages, divorces et adoptions, représente la source la plus efficace de statistiques de l'état civil⁸. Contrairement à ce qui est le cas avec les autres sources de statistiques de l'état civil, telles que les recensements et les enquêtes par sondage, le transfert ponctuel et précis des données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à des systèmes bien rôdés de statistiques de l'état civil procure des statistiques sur la dynamique de la population et des indicateurs sanitaires de façon permanente pour l'ensemble d'un pays et à l'échelon local pour ses subdivisions administratives.

10. Les statistiques de l'état civil établies à partir de l'enregistrement des faits d'état civil contribuent largement à la formulation de politiques efficaces et factuelles dans de multiples secteurs. Des informations fiables sur les naissances, la fécondité et les décès permettent de calculer et de produire en temps utile des estimations fiables de la population et d'autres statistiques démographiques et sanitaires qui sont indispensables pour une prise de décision efficace en faveur d'un développement inclusif et durable, pour l'allocation rationnelle des ressources et pour la qualité des activités d'évaluation et de suivi.

11. L'existence de systèmes bien rôdés d'ESFEC, y compris le transfert ponctuel et précis des données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil aux systèmes nationaux de statistiques renforce la crédibilité des administrateurs nationaux et locaux ainsi que leur capacité à fournir des services en les aidant à identifier les services nécessaires et leurs destinataires. Le fait de disposer de statistiques de l'état civil de très bonne qualité permet aux gouvernements et aux donateurs d'envisager l'allocation de ressources là où elle est le plus nécessaire au sein d'un pays, et aux citoyens, aux pouvoirs publics et aux donateurs d'évaluer l'utilisation de ressources limitées. Ainsi des statistiques sexospécifiques, y compris des données désagrégées par sexe aident à formuler une politique de santé publique fondée sur les faits et à traiter les problèmes liés à l'égalité entre les sexes et à l'égalité des chances.

B. Mouvement en faveur d'une action régionale

1. Participer à un mouvement mondial croissant

12. En 2000, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration du Millénaire, qui a souligné le lien entre les droits de l'homme, la bonne gouvernance et le développement⁶. Les engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement établis par la suite ont amené à reconnaître de plus en plus largement la nécessité cruciale de statistiques fiables, continues et comparables de l'état civil pour suivre les progrès et ont créé un mouvement pour l'amélioration de ces données. Au moment où l'on approche de 2015, on se préoccupe de plus en plus de comprendre et de relever les défis qui seront ceux du programme postérieur aux Objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant notamment des droits de l'homme, de l'équité, du développement durable et de l'accès aux services de base. L'attention étant ainsi orientée, il est de plus en plus évident que le long désintérêt de certains pays à l'égard des systèmes d'ESFEC a eu

⁸ *Principes et Recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Deuxième Révision*, 2001, (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XVI.10).

un effet préjudiciable sur leur aptitude à élaborer et superviser des politiques de développement ciblées⁹.

13. Créée en 2010, la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant a été convoquée par l'OMS à la demande du Secrétaire général. Dans son rapport de 2011, la Commission recommandait à titre prioritaire que tous les pays redoublent d'efforts pour renforcer leurs systèmes d'ESFEC¹⁰. La Commission concentre son appui sur 74 pays hautement prioritaires à l'échelle mondiale dont 20 sont situés en Asie ou dans le Pacifique¹¹. Le Réseau de métrologie sanitaire – partenariat mondial de pays, d'organismes de développement et du secteur privé¹² pour le renforcement des systèmes d'information sanitaire – est le partenaire chef de file pour l'application de cette recommandation.

14. Au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, le Partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle (PARIS21) a présenté le Plan d'action de Busan pour la statistique¹³, dans lequel il était indiqué que « des statistiques fiables et accessibles fournissent les éléments de preuve requis pour améliorer les prises de décisions, documenter des résultats et renforcer la responsabilité des autorités publiques ». Sous la rubrique Action 1 du Plan, les pays étaient invités à améliorer les points faibles des systèmes de l'état civil. Avec l'aide du Réseau de métrologie sanitaire, PARIS21 s'emploie à rédiger un projet de modalités d'application, qui comprendra des mesures pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC.

15. Une initiative régionale pour l'amélioration de ces systèmes est déjà bien en cours en Afrique. Depuis 2010, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAfD) organisent des réunions ministérielles et des groupes d'experts sur les ESFEC et ont déjà mis au point un Plan régional à moyen terme: 2010-2015¹⁴ à l'appui des réformes et pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Afrique. Le Plan régional à moyen terme constitue un guide que les pays et les organisations régionales et internationales peuvent utiliser pour gérer les interventions et suivre les progrès réalisés dans le renforcement des systèmes d'ESFEC en Afrique. Récemment, à la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) les 6 et 7 septembre 2012, les ministres ont engagé tous les

⁹ Les données sur les naissances et les décès apportent des éléments pour l'établissement de 42 des 60 indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement.

¹⁰ Organisation mondiale de la santé: *Tenir les promesses, Mesurer les résultats*, Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant (OMS, 2011).

¹¹ Afghanistan; Azerbaïdjan; Bangladesh; Cambodge; Chine; Îles Salomon; Inde; Indonésie; Kirghizistan; Myanmar; Népal; Ouzbékistan; Pakistan; Papouasie- Nouvelle-Guinée; Philippines; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Tadjikistan; Turkménistan; et Viet Nam.

¹² Sous la liste complète des partenaires, voir www.who.int/healthmetrics/network/partners/en/index.html.

¹³ PARIS21, *Les statistiques pour des Résultats, la Redevabilité, et la Transparence: Plan d'action de Busan pour la statistique*, (Paris, 2011). Voir www.paris21.org/sites/default/files/Busanactionplan_nov2011.pdf.

¹⁴ CEA et BAfD, « Réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des systèmes de l'état civil en Afrique, Plan régional à moyen terme 2010-2015 », février 2012. Voir www.unescap.org/stat/vital-stat/vs-May12/Reforming-improving-CRVS-in-Africa.pdf.

États de la CEA à conduire des évaluations exhaustives de leurs systèmes d'ESFEC et à formuler des plans nationaux pour leur amélioration¹⁵.

16. Les Amériques ont également lancé une initiative régionale comparable. L'Organisation panaméricaine de la santé met en œuvre le Plan d'action régional pour le renforcement des statistiques de l'état civil et de la santé¹⁶ depuis 2008 dans le cadre d'une action plus large tendant à améliorer les systèmes d'information sanitaire dans la région. La Banque interaméricaine de développement travaille depuis une dizaine d'années sur les questions d'enregistrement des faits d'état civil et finance des projets conçus pour améliorer l'interconnectivité et l'interopérabilité entre les bureaux d'état civil et les services des statistiques de l'état civil de manière à assurer la transmission ponctuelle et complète des faits d'état civil dans le cadre de la Stratégie des institutions responsables de la croissance et du bien-être social, approuvée en 2011. Deux des piliers de cette stratégie sont la gestion des services de l'enregistrement et de l'identité, et les systèmes statistiques nationaux.

17. Pour les îles du Pacifique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) a élaboré la Stratégie décennale 2011-2020 pour la statistique dans la région du Pacifique, dont la phase I comporte quatre domaines prioritaires, parmi lesquels l'amélioration des ESFEC. Parallèlement, le Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil (2011-2014) a été élaboré par 11 partenaires de développement, qui constituent le Groupe de l'Accord de Brisbane (BAG)¹⁷. Les objectifs du Groupe sont de coordonner, faciliter et encourager les investissements dans les statistiques de l'état civil (notamment les naissances, les décès et causes de décès) dans la région grâce à des activités menées en collaboration.

18. En octobre 2010, la Stratégie décennale a été approuvée par l'organe directeur de la CPS, le Comité des représentants des gouvernements et des administrations (CRGA) à sa quarantième session, puis par la conférence ministérielle, et par la Réunion des ministres de l'économie du Forum des Îles du Pacifique. L'application du Plan d'action fait l'objet d'un suivi de la part du Comité directeur pour les statistiques dans le Pacifique, qui comprend des membres nationaux, régionaux et internationaux et fait régulièrement rapport à la Réunion des ministres de la santé du Pacifique et au CRGA.

2. La réalité sur le terrain

19. De nombreux pays de l'Asie et Pacifique ne sont pas en mesure d'appliquer les normes internationales minimales pour les statistiques de l'état civil¹⁸. La couverture de l'enregistrement est souvent incomplète, les faits d'état civil se sont pas inscrits comme il convient et les données de l'enregistrement ne parviennent pas en temps utile aux systèmes de statistiques de l'état civil. Même là où il existe des statistiques de l'état civil, bien souvent elles ne sont pas utilisées comme il le faudrait pour guider la prise de décision. En conséquence, pour produire des statistiques de l'état

¹⁵ Voir <http://new.uneca.org/Portals/crmc/2012/documents/CRVS-Conference-Ministerial-Statement-clean.pdf>.

¹⁶ Voir www.paho.org/English/GOV/CD/cd48-09-e.pdf.

¹⁷ Pour les grandes lignes du Plan d'action du Pacifique sur les statistiques de l'état civil voir www.uq.edu.au/hishub/docs/Brisbane-Accord-Group/vital-stats-outline-final.pdf.

¹⁸ Lene Mikkelsen, « Rapid assessment of vital statistics systems: evaluation of the application of the WHO/ HISHub tool in 26 countries in the Asia-Pacific region », Université du Queensland: HISHub Working Paper Series, No. 10, Novembre 2010. Voir www.uq.edu.au/hishub/docs/WP10/HISHUB-WP10-08-WEB-3Oct12%20A.pdf.

civil, de nombreux pays ont recours à d'autres sources, telles que les recensements de la population, les enquêtes par sondage sur les ménages et la surveillance sanitaire et démographique sur des sites sentinelles ou dans des systèmes d'enregistrement par sondage. Bien que ces sources fournissent d'importantes informations sur les faits d'état civil, elles ne peuvent remplacer les registres de l'état civil en tant que sources de données disponibles de manière continue et universelle et désagrégée à un niveau qui permet aux décideurs d'identifier les groupes marginalisés et les zones vulnérables. De plus, ces sources n'offrent pas les avantages juridiques et humains des données provenant de l'état civil.

20. En novembre 2012, 34 pays de l'Asie et du Pacifique avaient procédé à une auto-évaluation rapide de leurs systèmes d'ESFEC qui indiquait des taux de fonctionnalité variant entre 7 et 96 %. Ces chiffres donnent une idée des importantes variations qui existent dans la région. Quatre pays¹⁹ de la région avaient achevé une évaluation complète et douze autres²⁰ en étaient à différents stades de ce processus. Ces évaluations sont exécutées à l'aide d'outils fondés sur les normes²¹ mis au point par le Centre de connaissances (HISHub)²² des systèmes d'information sanitaire de l'Université du Queensland (HISHub)²³ et l'OMS. On trouvera plus de détails sur les résultats de cette auto-évaluation rapide dans le document d'information E/ESCAP/CST(3)/INF/9.

21. Selon les classifications de l'outil d'auto-évaluation rapide, 11 seulement, soit moins d'un tiers, des 34 pays de la région ayant procédé à une telle auto-évaluation, possèdent des systèmes satisfaisants d'ESFEC, et 33 % utilisent des systèmes classés comme faibles ou dysfonctionnels.

22. Les auto-évaluations rapides effectuées jusqu'ici en Asie et dans le Pacifique suggèrent d'autres conclusions inquiétantes. S'agissant de l'infrastructure des systèmes d'ESFEC, 50 % des pays se heurtent à des difficultés en raison du matériel inadéquat des services de l'état civil, et la même proportion du fait d'une formation insuffisante. En ce qui concerne la complétude de l'enregistrement, 32 et 44 % respectivement des pays ont signalé que la couverture de l'enregistrement des naissances et des décès était inférieure à 90 %²⁴. En outre, 24 % des pays ont signalé qu'aucune formation n'avait été donnée aux médecins concernant la Classification internationale des maladies et la certification des décès, et 44 % ont indiqué que la coordination interinstitutions laissait à désirer ou se heurtait à des problèmes de qualité des données, d'engorgements, ou de double emplois.

¹⁹ Maldives, Philippines, Sri Lanka, et Timor-Leste.

²⁰ Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Tadjikistan et Thaïlande.

²¹ Outil d'autoévaluation rapide: OMS et HISHub, « Rapid assessment methods for vital statistics systems », Université du Queensland: HISHub Working Paper Series, No. 2 (Genève, OMS, 2010). Voir www.uq.edu.au/hishub/docs/WP02/WP_02.pdf.

²² Outil d'évaluation complète: OMS et HISHub, *Improving the quality of birth, death and cause-of-death information: guidance for a standards-based review of country practices* (Genève, OMS, 2010). Voir www.uq.edu.au/hishub/docs/WP01/WP_01.pdf.

²³ HISHub est l'un des quatre centres de connaissance sur la santé fondés par l'Australian Agency for International Development qui travaillent avec des partenaires de développement à la promotion de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique.

²⁴ Sur la base des sources de données portant sur les années 2000 à 2009, l'UNICEF a estimé que 44 % des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés en Asie (Chine non comprise) (La situation des enfants dans le monde en 2011: l'adolescence, l'âge de tous les possibles (Numéro de vente E.11.XX.1), tableau statistique sur l'enregistrement des naissances).

23. Les résultats des auto-évaluations rapides confirment la nécessité d'appliquer d'urgence le plan stratégique régional.

3. Exploiter la diversité régionale

24. L'approche régionale qui caractérise le plan stratégique régional a été retenue en raison de la grande diversité de l'état de développement et de maturité des systèmes d'ESFEC entre les pays de l'Asie et du Pacifique. L'auto-évaluation rapide ne fait apparaître qu'une partie de ces disparités. Dans certains pays, les systèmes d'ESFEC sont bien établis et complets, couvrent tous les individus et procurent une documentation juridique fiable ainsi que des statistiques satisfaisantes de l'état civil. À l'autre extrême, les systèmes d'ESFEC d'autres pays fonctionnent à peine et ne répondent ni aux besoins des individus en matière de documentation juridique, ni aux besoins d'information statistique des gouvernements et des secteurs économiques et sociaux. Il est affligeant de constater que dans certains cas, la couverture et la qualité des systèmes d'ESFEC sont en baisse, notamment dans les populations pauvres et marginalisées.

25. Aux fins du plan stratégique régional, l'étendue de la diversité de l'Asie et du Pacifique offre une occasion de faire fond sur une vaste somme d'expérience et de connaissances pour faciliter le renforcement des capacités d'ESFEC dans la région. Le plan stratégique régional prévoit la création d'une plateforme régionale conçue pour catalyser le partage d'expérience à l'échelle de la région et au niveau mondial. Ce résultat sera obtenu en stimulant et en encourageant les partenariats, le réseautage et la collaboration en vue de mobiliser plus efficacement les ressources disponibles dans l'intérêt des 61 % de la population mondiale qui ont leur foyer en Asie.

26. Étant donné le développement socioéconomique général intervenu en Asie et dans le Pacifique au cours des cinquante dernières années, et la modernisation des politiques et de l'administration publiques, il importe d'intervenir au plus vite pour remédier à l'état actuel de médiocrité ou de détérioration des services d'ESFEC. Les avantages résultant d'une amélioration de ces systèmes sont indiscutables et dépassent de loin les coûts correspondants.

4. Créer un élan régional

27. Comme on l'a vu ci-dessus, le plan stratégique régional s'inscrit dans un mouvement mondial stimulé par une prise de conscience accrue de l'intérêt des systèmes d'ESFEC, qui représentent une importante ressource nationale pour les individus et pour la société de chaque pays. La détermination renforcée d'un grand nombre de partenaires de développement s'est traduite par la mise à disposition de toute une gamme de ressources diverses et pour l'adoption d'initiatives ciblées pour promouvoir le développement et l'amélioration des systèmes d'ESFEC à l'échelle mondiale et, plus précisément, en Asie et dans le Pacifique.

28. Le plan stratégique régional est une vaste initiative animée par des spécialistes et par les gouvernements et la communauté de développement. Cette initiative a vu le jour en février 2009, à la première session du Comité de statistique, au cours de laquelle on avait relevé la nécessité d'améliorer d'urgence les systèmes d'ESFEC dans la région (E/ESCAP/CST/10). En conséquence, en juin 2010, le secrétariat a organisé, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BASD), le Bureau australien de statistique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), HISHub et l'OMS, un forum

régional de partenaires de développement et de représentants des bureaux de l'état civil, des bureaux nationaux de statistique et des ministères de la santé de 20 pays, qui ont examiné les moyens d'améliorer les systèmes d'ESFEC en Asie et dans le Pacifique.

29. Suite à l'appel lancé à la première session du Comité de statistique et aux recommandations du forum régional, le Comité de statistique, à sa deuxième session, tenue en décembre 2010, a approuvé les principaux éléments d'un projet de programme régional pour l'amélioration des systèmes de statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et a recommandé que le secrétariat procède à l'élaboration du programme régional dans son intégralité, en collaboration étroite avec les pays et partenaires de développement (E/ESCAP/CST(2)/9).

30. Dans sa résolution 67/12 du 25 mai 2011, la Commission a encouragé tous les membres et membres associés à passer en revue et à évaluer le fonctionnement de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et a recommandé que les résultats de ces évaluations soient utilisées par les membres et membres associés, ainsi que par les autres parties prenantes, pour élaborer et appliquer des stratégies et plans nationaux complets qui permettent de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Elle a également prié la Secrétaire exécutive d'envisager de collaborer étroitement avec les institutions partenaires concernées en vue de coordonner et d'harmoniser l'aide fournie et de mobiliser des ressources mondiales, régionales et nationales à l'appui de ces mesures.

31. Dans cette même résolution, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'organiser une réunion régionale de haut niveau entre les responsables des organismes nationaux de statistique et des services nationaux de l'état civil, les représentants des ministères de la santé et des autres parties intéressées en vue d'accroître la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

C. Un vaste partenariat pour le développement

32. Reflétant la diversité des intérêts de développement et l'engagement pris en faveur de l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Asie et dans le Pacifique, 20 partenaires²⁵ contribuent actuellement à l'initiative régionale qui doit donner corps au plan stratégique régional. Le document

²⁵ Banque asiatique de développement (BAsD); Bureau australien de statistique; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); Centre régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Département des affaires économiques et sociales (DAES); Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Gouvernement thaïlandais (Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé publique, Bureau national de statistique); Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes créé dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bangkok; Organisation mondiale de la Santé (OMS); Partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle (PARIS21); Plan de parrainage international (PLAN); Plan International; Réseau de métrologie sanitaire (HMN); Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et; Université du Queensland: Health Information System Knowledge Hub (UQ-HISHub).

E/ESCAP/CST(3)/INF/9 présente le mandat et la contribution de ces partenaires.

II. Objectif et portée

33. Le plan stratégique régional a pour objectif, grâce à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et à la disponibilité et l'utilisation accrues de statistiques fiables de l'état civil dérivées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de contribuer à l'amélioration de la prise de décision fondée sur des données factuelles, de l'efficacité de l'allocation des ressources et de la bonne gouvernance, ainsi qu'à la réalisation progressive des droits fondamentaux de tous les individus.

34. Pour atteindre cet objectif, les pays se sont engagés, pour la période 2012-2020, à élaborer et appliquer des plans d'action multisectoriels en vue d'améliorer, de diffuser et d'utiliser les statistiques de l'état civil aux fins de la définition, de la programmation et du suivi des politiques, en même temps que pour l'évaluation de la qualité, de la complétude et de l'actualité des systèmes d'ESFEC. Dans ce contexte, ils adopteront des procédures pour stimuler l'engagement politique en faveur de ces plans et pour procéder à leur évaluation. Les partenaires de développement se sont engagés à appuyer ces mesures de manière économique et coordonnée.

35. Le plan stratégique régional intéresse tous les membres et membres associés de la CESAP. Il tient compte des travaux déjà en cours au titre du Plan d'action du Pacifique sur les statistiques de l'état civil pour 2011-2014, établi précédemment, y compris les activités et dispositions de gouvernance envisagées¹⁷. Ces deux plans représentent des initiatives parallèles et complémentaires et forment ensemble une stratégie régionale qui viendra à l'appui des initiatives mondiales telles que le Plan d'action de Busan pour les statistiques et les travaux de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant. La coordination et l'exécution des activités dans les îles du Pacifique se poursuivront par l'intermédiaire du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil et du Groupe de l'accord de Brisbane.

III. Principes directeurs

36. L'élaboration du plan stratégique régional est issue d'un dialogue permanent entre les partenaires nationaux, régionaux, et internationaux, dont les résultats ont conduit à la formulation d'une série de principes destinés à guider les actions des gouvernements et des partenaires internationaux de développement:

- a) Les pays prennent l'initiative: Le plan stratégique régional appuie les mesures prises par les pays pour susciter un engagement politique, évaluer la situation actuelle des systèmes d'ESFEC et élaborer et appliquer des plans d'action nationaux multisectoriels;
- b) Une approche par étapes: Le plan stratégique régional exploite les points forts des pays et appuie l'élaboration et l'application progressive de stratégies d'amélioration faisables et durables;
- c) Souplesse et capacité d'adaptation: Reconnaissant qu'il n'existe pas de formule unique pour améliorer les systèmes d'ESFEC dans tous les différents contextes, le plan stratégique régional offre un ensemble souple d'activités d'appui permettant de tenir compte des circonstances et des besoins locaux;

d) **Compatibilité avec les principes juridiques internationaux:** Le plan stratégique régional est compatible avec le cadre juridique international pertinent ainsi qu'avec les principes de la non-discrimination;

e) **Prise en compte des compétences et des stratégies locales:** Eu égard aux diversités régionales, le plan stratégique régional fait appel aux connaissances et aux compétences locales et veille à ce que les mesures prises pour améliorer le système d'ESFEC soient en accord avec les stratégies nationales et régionales existantes en matière de santé, de statistique et de développement et contribuent à les renforcer;

f) **Partenariats et coordination:** Le plan stratégique régional est fondé sur des partenariats et vise à améliorer la coordination entre les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et international ainsi qu'entre tous les secteurs, notamment ceux des affaires, de l'éducation, de la santé, de la main d'œuvre, de l'assurance sociale, etc;

g) **Harmonisation et alignement:** Pour éviter le risque de double emplois et de chevauchements, le plan stratégique régional encourage l'harmonisation entre les partenaires nationaux, régionaux et internationaux de développement ainsi que l'alignement des activités d'appui avec les plans d'action et activités multisectoriels gérés par les pays.

IV. Résultats et activités

37. Le plan stratégique régional sera mis en œuvre grâce à un ensemble d'activités nationales et régionales. Si des plans d'action multisectoriels nationaux doivent être élaborés dans le cadre du plan stratégique régional, chaque pays devra néanmoins définir ses propres priorités et pourra décider de ne pas se fixer pour objectifs la totalité des huit résultats figurant dans le plan stratégique régional. Les mesures par pays énoncées ci après sont donc présentées à titre indicatif. De même, les activités régionales d'appui correspondant à chacun des résultats indiqués ci-après sont fonction de la création et des possibilités de fonctionnement d'un bureau régional d'appui et d'un groupe régional de direction et de coordination. Voir, pour plus de détails, la section relative à la gouvernance et à la coordination.

Résultat A: Sensibilisation du public

Meilleure compréhension dans le public de l'intérêt des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et mesures prises pour éliminer les obstacles à l'enregistrement à tous les niveaux

38. L'enregistrement des faits d'état civil est fonction des déclarations faites par les individus et par les familles. De bons systèmes d'ESFEC sont le résultat d'une relation de confiance mutuelle et de responsabilité entre les autorités nationales et le public. Des systèmes d'ESFEC bien conçus respectent les sensibilités culturelles et comportementales et contribuent activement à sensibiliser le public à l'importance de l'enregistrement et à l'intérêt de statistiques fiables de l'état civil.

39. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Élaborer, en faveur des systèmes d'ESFEC, des stratégies nationales de promotion orientées vers différents groupes et parties prenantes et axées en particulier sur les collectivités, les groupes marginalisés et les populations de zones éloignées;

- b) Élaborer des stratégies nationales de communication et établir des contacts avec des groupes de femmes et des groupes défavorisés;
- c) Élaborer des plans d'action nationaux multisectoriels comportant des stratégies pour cerner et éliminer les obstacles à l'enregistrement, en particulier ceux qui entravent l'accès à l'état civil des personnes de groupes marginalisés;
- d) Prévoir la représentation de la société civile et des ONG dans les comités de coordination des systèmes d'ESFEC.

40. *Activités régionales d'appui:*

- a) Lancer une campagne régionale de sensibilisation pour donner plus de visibilité et d'importance aux systèmes d'ESFEC, par exemple en déclarant une année ou une décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, ou par d'autres moyens et instruments analogues de promotion au niveau de la région;
- b) Fournir des services techniques et consultatifs à l'appui de l'action nationale auprès des femmes et des groupes défavorisés;
- c) Fournir des services techniques et consultatifs à l'appui des programmes nationaux de sensibilisation;
- d) Créer une plateforme régionale comportant un site Web d'information et d'autres dispositifs interactifs, tels qu'un forum électronique, en complément desquels il sera procédé à l'organisation de séminaires de partage de connaissances et d'échanges de visites. Cette plateforme sera conçue pour faciliter les échanges de données d'expérience et d'information sur les stratégies et plans de renforcement des systèmes d'ESFEC, la communication des bons résultats obtenus et la compilation des enseignements tirés; elle favorisera la coopération Sud-Sud et entre homologues pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Résultat B: Engagement politique

Engagement politique soutenu à l'appui du développement et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

41. Un engagement politique de haut niveau représente une force puissante qui peut galvaniser toutes les parties prenantes de la société, à tous les niveaux, et faire reconnaître la nécessité de systèmes efficaces d'ESFEC. Facteur important, un tel engagement est essentiel pour faire en sorte que les organismes officiels compétents jouent effectivement leur rôle dans les systèmes d'ESFEC. En ce qui concerne l'allocation des ressources, un engagement politique est crucial pour en finir avec la spirale dans laquelle les systèmes d'ESEC sont négligés ou ne reçoivent pas le financement nécessaire du fait que l'on n'investit guère dans des systèmes déficients et dysfonctionnels, incapables de produire les statistiques de l'état civil ou les preuves documentaires nécessaires à des fins juridiques.

42. *Actions possibles au niveau des pays:*

- a) Publier une déclaration de haut niveau sur l'importance des systèmes d'ESFEC pour tous les individus;
- b) Organiser une évaluation multipartite exhaustive des systèmes d'ESFEC;

c) Élaborer un plan d'action national multisectoriel pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC assorti de priorités et précisant les engagements requis pour sa mise en œuvre.

43. *Activités régionales d'appui:*

a) Encourager et aider les pays à effectuer une rapide auto-évaluation;

b) Aider les pays à effectuer une évaluation multipartite et intégrale des systèmes d'ESFEC;

c) Aider les pays à formuler des plans d'action nationaux multisectoriels axés sur les résultats afin d'accélérer l'amélioration des systèmes d'ESFEC;

d) Convoquer un forum régional de décideurs au niveau ministériel pour mieux faire connaître et comprendre l'importance des systèmes d'ESFEC;

e) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, établir un fichier régional informatisé des évaluations des systèmes d'ESFEC et des plans d'action nationaux multisectoriels afin d'aider les partenaires de développement à élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement des capacités à l'appui des priorités nationales, et de faciliter la coopération technique entre pays de la région.

Résultat C: Investissements

Investissements suffisants et durables à l'appui d'améliorations progressives des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

44. Les avantages qu'offrent de bons systèmes d'ESFEC, notamment pour améliorer l'administration publique et renforcer l'efficacité de l'allocation de ressources, ainsi que pour permettre aux individus de jouir de leurs droits fondamentaux, juridiques et économiques, dépassent de loin les coûts. Avec l'intérêt croissant porté à la recherche-développement sur les systèmes d'ESFEC aux niveaux régional et mondial, un mouvement se dessine en faveur d'investissements des pouvoirs publics dans l'amélioration de ces systèmes²⁶. Cependant, bien souvent en Asie et dans le Pacifique, les systèmes d'ESFEC ne bénéficient pas des ressources nécessaires, parfois parce que les ressources sont affectées à d'autres méthodes de collecte des données qui comportent un certain nombre de limites par rapport à un système d'ESFEC efficace.

45. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Analyser les procédures des systèmes d'ESFEC en vue d'identifier les possibilités d'en améliorer le coût-efficacité et de cerner les domaines dans lesquelles les ressources font défaut;

b) Allouer des ressources financières nationales adéquates pour l'application de plans d'action nationaux multisectoriels sur les systèmes d'ESFEC;

²⁶ Anneke Schmitter, « Advocating for civil registration: guide to developing a business case for civil registration », Université du Queensland: HISHub Working Paper Series, No. 15 (Health Information Systems Knowledge Hub, November 2011). Voir www.uq.edu.au/hishub/docs/WP15/HISHUB-WP15-FULL-10-WEB-6Mar12.pdf.

46. *Activités régionales d'appui:*

a) Donner des preuves de l'intérêt que présente l'investissement dans les systèmes d'ESFEC à l'appui de recommandations pour l'amélioration de ces systèmes à l'échelon national, compte tenu notamment des coûts et des avantages;

b) Mettre au point un outil permettant d'analyser les processus des systèmes d'ESFEC et aider les pays à l'appliquer pour identifier les secteurs dans lesquelles les ressources font défaut ainsi que les possibilités de gains d'efficacité;

c) Mettre au point un outil permettant d'analyser la rentabilité de l'investissement dans l'amélioration des systèmes d'ESFEC et aider les pays à l'appliquer pour mobiliser des ressources nationales.

Résultat D: Politique, législation et application des règles

Amélioration et renforcement des politiques, de la législation et de l'application des règles en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

47. Un cadre juridique rationnel et bien conçu est fondamental pour le bon fonctionnement des systèmes d'ESFEC. Le cadre juridique applicable à l'enregistrement des faits d'état civil rend l'enregistrement obligatoire et définit les fonctions, devoirs et responsabilités des agents locaux de l'état civil et des personnes tenues de déclarer, ce qui aide à assurer la complétude de l'enregistrement et à améliorer l'exactitude de l'information contenue dans les registres de l'état civil. Du point de vue des statistiques de l'état civil, la législation veille à ce que les parties prenantes des systèmes SESFEC aient des rôles et responsabilités bien définis, ce qui permet d'assurer la conformité, la qualité, la ponctualité et la complétude des statistiques.

48. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Évaluer le respect des cadres et normes juridiques internationaux en procédant à des examens multipartites de la législation relatives aux systèmes d'ESFEC;

b) Intégrer la réforme de la législation et de la réglementation dans les plans d'action multisectoriels nationaux;

c) Procéder à la réforme du cadre législatif et réglementaire conformément aux cadres et normes juridiques internationaux;

d) Établir des liaisons avec les stratégies nationales apparentées, telles que les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), les stratégies de développement et les plans sectoriels.

49. *Activités régionales d'appui:*

a) Fournir des services consultatifs techniques à l'appui des mesures que prennent les pays pour renforcer la législation;

b) Veiller à ce que les cadres juridiques internationaux relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil trouvent leur place dans la législation nationale;

c) Promouvoir la mise en place d'une infrastructure d'enregistrement suffisante, et favoriser l'amélioration des compétences et

capacités pour l'enregistrement des faits d'état civil et la compilation des statistiques de l'état civil;

d) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de législation sur l'enregistrement des faits d'état civil;

e) Favoriser des liens plus étroits entre la législation sur les systèmes d'ESFEC et les politiques et stratégies nationales apparentées telles que les SNDS.

Résultat E: Documentation juridique

Amélioration de la disponibilité et de la qualité de la documentation juridique pour tous les individus

50. L'une des fonctions essentielles de l'enregistrement des faits d'état civil est de fournir une preuve documentaire grâce à laquelle il est possible aux individus de faire valoir leur identité, leur statut juridique et de bénéficier des droits qui y sont attachés. Sans cette documentation, ils risquent de se heurter à des difficultés pour exercer leurs droits fondamentaux, juridiques et économiques, tels qu'établis par de nombreuses conventions internationales, ou pour accéder à des services publics telles que la santé et l'éducation. Avec une preuve documentaire d'identité et de statut, les individus participent à l'économie moderne car ils sont en mesure par exemple de transférer des biens, de faire une demande de passeport, de détenir un permis de conduire, d'ouvrir un compte bancaire et de voter.

51. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Améliorer la capacité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à délivrer des documents juridiques sur la base de faits d'état civil dûment prouvés;

b) Mettre à profit la capacité des hôpitaux, centres de santé, institutions religieuses et écoles, qui peuvent jouer un rôle important dans l'enregistrement des faits d'état civil;

c) Développer la capacité des systèmes d'ESFEC à délivrer des documents juridiques de haute qualité, y compris l'information nécessaire pour établir la nationalité d'un individu;

d) Accroître les capacités nationales à assurer à long terme et dans des conditions de sécurité et de sûreté la gestion et l'archivage des documents juridiques.

52. *Activités régionales d'appui:*

a) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, faciliter l'échange des connaissances et bonnes pratiques qui permettent d'assurer exactitude et complétude dans l'enregistrement des faits d'état civil ainsi que dans la compilation, la gestion et l'archivage des dossiers d'enregistrement;

b) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, faciliter l'échange de bonnes pratiques pour améliorer l'enregistrement dans les zones éloignées et dans les populations insuffisamment couvertes, ainsi que l'enregistrement de certains type de faits d'état civil, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (par exemple l'utilisation du téléphone mobile pour la déclaration des naissances et des décès);

c) Renforcer les capacités du système national d'enregistrement des faits d'état civil à fournir des documents juridiques de haute qualité à toutes les personnes, y compris l'information nécessaire pour établir la nationalité.

Résultat F: Statistiques de l'état civil

Capacité accrue des pays de l'Asie et du Pacifique à enregistrer, compiler, analyser et diffuser des statistiques fiables et complètes des faits d'état civil

53. Il est de plus en plus possible de surmonter les difficultés techniques et logistiques que rencontrent les pays pour enregistrer, compiler, analyser et diffuser des informations complètes et fiables sur les faits d'état civil. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication, y compris les technologies mobiles, peut faciliter l'enregistrement des faits d'état civil dans les zones éloignées ou isolées, les petites îles et les régions montagneuses. En outre, le progrès technologique permet de mieux conserver et protéger les archives de l'état civil contre les catastrophes naturelles, les guerres et les cyberattaques. Les capacités institutionnelles et les ressources humaines peuvent être renforcées en faisant appel aux hôpitaux, centres de santé, institutions religieuses et écoles, qui peuvent jouer un rôle important dans l'enregistrement des faits d'état civil. Le secteur de la santé en particulier peut jouer un grand rôle dans la notification des naissances et décès aux autorités de l'enregistrement et pour encourager les familles à déclarer les naissances et décès.

54. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Développer l'infrastructure, sa qualité et sa répartition équitable, en particulier dans les régions et les groupes de population mal desservis;

b) Accroître le personnel des systèmes d'EFSEC et améliorer sa répartition;

c) Dispenser une formation et développer les compétences dans des domaines clés des ESFEC, de manière à couvrir tous les aspects de l'enregistrement des faits d'état civil (y compris les causes de décès), la compilation, l'archivage et l'analyse des données;

d) Améliorer la complétude de l'enregistrement des naissances conformément à une cible fixée à l'échelon national;

e) Améliorer la complétude de l'enregistrement des décès conformément à une cible fixée à l'échelon national;

f) Améliorer la qualité de la certification des causes de décès et son codage conformément aux normes internationales définies par l'OMS;

g) En collaboration avec des institutions universitaires et de recherche, élaborer et mettre à l'essai des méthodes et outils novateurs et efficaces pour accélérer l'amélioration des systèmes d'ESFEC.

55. *Activités régionales d'appui:*

a) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, promouvoir le partage de connaissances techniques, de compétences et de ressources en vue de surmonter les difficultés techniques et logistiques que rencontrent les pays pour enregistrer, compiler, analyser et diffuser une information complète et fiable sur les faits d'état civil;

b) Mettre au point des programmes de formation et aider les institutions nationales de formation à renforcer leurs capacités à dispenser les connaissances et compétences nécessaires pour améliorer les capacités techniques des pays à enregistrer, compiler, analyser et diffuser des informations complètes et fiables sur les faits d'état civil;

c) Appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales à dispenser une formation efficace sur la certification médicale et le codage conformes à la Classification internationale des maladies afin d'améliorer les données relatives aux causes de décès;

d) Travailler avec des groupes universitaires et de recherche régionaux, appuyer un programme de recherche-développement établi en fonction des lacunes constatées dans les évaluations de pays, faciliter le partage des résultats des recherches et études et formuler des directives pour leur application potentielle.

Résultat G: Coordination entre les principales parties prenantes

Mécanismes créés pour une coordination efficace entre les principales parties prenantes au sein des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

56. La coordination est le signe du bon fonctionnement des systèmes d'ESFEC. Elle doit exister entre les divers organes responsables au sein des pays, entre les partenaires de développement et entre les pays et organismes partenaires. À l'échelon national, une bonne coordination entre les différentes institutions participant à la déclaration, à l'enregistrement et à l'inscription des faits d'état civil est essentielle. Une bonne gestion à chacun des échelons fonctionnels qui font partie du système ne suffit pas; une bonne coordination est essentielle entre les secteurs afin de minimaliser les chevauchements d'activité entre les différents domaines de l'administration et de faciliter l'utilisation efficace des données de l'enregistrement à des fins statistiques.

57. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Créer un comité représentatif, opérationnel et multisectoriel pour assurer la coordination des systèmes d'ESFEC;

b) Organiser des réunions régulières et productives du comité national pour la coordination des systèmes d'ESFEC;

c) Charger le comité national pour la coordination des systèmes d'ESFEC de surveiller l'application du plan d'action national multisectoriel;

d) Publier des informations régulières sur les progrès réalisés et faire rapport, selon qu'il y a lieu, au Conseil statistique national.

58. *Activités régionales d'appui:*

a) Promouvoir la création d'une structure ou d'un mécanisme national de coordination réunissant les principales institutions et parties prenantes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

b) Appuyer activement l'inclusion de l'amélioration des systèmes d'ESFEC dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

(PNUAD) et, à cet effet, entretenir des contacts avec les équipes de pays de Nations Unies;

c) Fournir des services consultatifs techniques à l'appui des mesures prises par les pays pour renforcer la coordination;

d) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, identifier, passer en revue et compiler les bonnes pratiques en matière de coordination des fonctions d'ESFEC et faciliter l'échange de bonnes pratiques concernant les mécanismes de coordination, la documentation et la diffusion d'information en ligne et par d'autres moyens;

e) Par l'intermédiaire des réunions du Groupe régional de direction et de coordination et, entre celles-ci, avec le concours du Bureau régional d'appui, coordonner les activités en cours et prévues entre les différents partenaires du plan stratégique régional et y participer;

f) Veiller à ce que les pays soient informés, grâce aux rapports périodiques du Bureau régional d'appui, des mesures prises pour coordonner les activités de renforcement des capacités et à ce qu'ils y contribuent activement.

Résultat H: Utilisation des statistiques de l'état civil

Les pays de l'Asie et du Pacifique sont mieux à même d'utiliser efficacement les statistiques de l'état civil

59. L'enregistrement des faits d'état civil, s'il est de haute qualité et fondé sur les normes, permet la production de statistiques fiables et complètes de l'état civil, qui peuvent étayer la prise de décision nationale et locale dans un large éventail de secteurs sociaux et économiques et faciliter l'adoption de politiques reposant sur des données objectives²⁷. La contribution des statistiques de l'état civil à une prise de décision fondée sur des faits établis est fonction de la diffusion ponctuelle des données et de leur prise en compte de manière appropriée par les décideurs compétents.

60. *Actions possibles au niveau des pays:*

a) Intégrer les statistiques de l'état civil dérivées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans les plans nationaux concernant les statistiques, la santé et le développement au fin de la planification et du suivi;

b) Rendre publics dans l'année qui suit la fin de l'année d'enregistrement les rapports sur le nombre et la répartition de l'ensemble des naissances et décès par âge et par sexe;

²⁷ *Les principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil* stipulent que la compilation des statistiques de l'état civil doit, en fin de compte, avoir pour objectif minimal: a) l'énumération totale mensuelle ou trimestrielle des naissances vivantes, des décès, des morts foetales, des mariages et des divorces dans des délais assez rapides pour fournir des informations en vue de l'élaboration de programmes de santé et de statistiques démographiques, et d'utilisations à des fins administratives ou autres; et b) la production de tableaux annuels détaillés pour chaque type d'événement classé d'après ses caractéristiques démographiques et socio-économiques. *Source:* Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Deuxième révision*, numéro de vente: F.01.XVII.10, par. 62.

c) Rendre publics, dans les deux années qui suivent la fin de l'année d'enregistrement, les rapports sur les principales causes de décès par âge et par sexe, aux niveaux national et infranational;

d) Communiquer des statistiques à jour de l'état civil aux organismes des Nations Unies, notamment la Division de statistique et l'OMS.

61. *Activités régionales d'appui:*

a) Assurer une formation selon les directives et recommandations relatives à l'analyse, à la diffusion et à l'utilisation des statistiques de l'état civil figurant dans les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Deuxième révision*;

b) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques qui assurent la collecte et la compilation ponctuelles des données d'état civil à des fins statistiques;

c) Par l'intermédiaire de la plateforme régionale, faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques sur l'utilisation faite des statistiques de l'état civil pour guider les politiques et programmes, notamment sous forme de documents ou par la diffusion de renseignements en ligne ou d'autres façons;

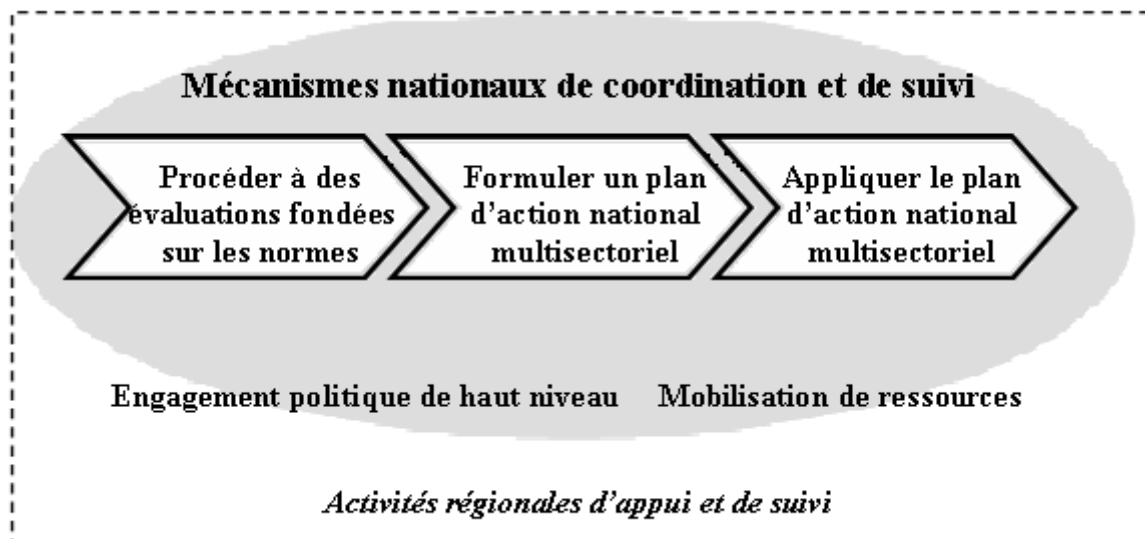
d) Fournir des services consultatifs techniques aux pays à l'appui de l'application des principes et recommandations, notamment pour l'élaboration d'une stratégie d'engagement prévoyant des échanges périodiques avec les principaux utilisateurs de données sur leurs besoins, l'établissement de rapports analytiques et l'élaboration de stratégies et politiques de diffusion;

e) Élaborer des programmes de formation et aider les établissements nationaux de formation à renforcer leurs capacités à dispenser les connaissances et compétences nécessaires pour améliorer l'analyse des statistiques de l'état civil.

V. Étapes d'exécution

62. D'après l'expérience des pays qui ont obtenu certains succès dans l'amélioration de leurs systèmes d'ESFEC, les principales mesures que doivent prendre les pays pour mettre en œuvre le plan stratégique régional comprennent un certain nombre d'étapes clefs dont la plupart peuvent être atteintes en parallèle ou en itération (voir figure). Les activités régionales pertinentes apporteront un appui aux pays à chacune des étapes de ce processus.

Figure

Exécution du plan stratégique régional, 2012-2020

63. Bien que les circonstances varient d'un pays à l'autre, il est un ensemble logique général de trois étapes que les pays peuvent suivre pour améliorer leurs systèmes d'ESFEC:

- a) Procéder à une évaluation, fondée sur les normes, de leur situation, de leurs capacités et de leurs ressources;
- b) Formuler un plan d'action national multisectoriel qui tienne compte des divers problèmes à traiter et soit conçu en vue de l'obtention de résultats définis, réalisables et mesurables s'inscrivant dans le cadre du plan stratégique régional;
- c) Appliquer le plan d'action national multisectoriel.

64. Les processus ci-après contribueront sensiblement à la bonne exécution de chacune de ces étapes. Ils sont fondamentaux dans tout programme d'amélioration des systèmes d'ESFEC:

- a) Création d'un mécanisme national de coordination pour suivre et surveiller les mesures d'amélioration, et pour évaluer le plan d'action national multisectoriel lorsqu'il aura été mis au point, et en suivre l'exécution;
- b) Susciter un engagement politique du haut niveau pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC;
- c) Mobiliser les ressources nécessaires notamment les ressources humaines, techniques et financières.

VI. Gouvernance et coordination

65. Le plan stratégique régional est conçu pour atteindre ses objectifs grâce à un partage d'expérience dans l'ensemble de la région et à l'échelle mondiale. Il crée une plateforme régionale pour permettre d'exploiter, de manière coordonnée et efficace, les appuis et les ressources. L'un des objectifs clefs de la structure de gouvernance et de coordination décrite ci-après est de guider, stimuler et encourager les partenariats, le réseautage et la collaboration entre la multitude d'organisations nationales, régionales et internationales qui s'intéressent à l'amélioration des systèmes d'ESFEC dans

la région. Le document E/ESCAP/CST(3)/INF/9 indique le mandat des partenaires et certaines des formes d'appui qu'ils sont en mesure d'apporter.

A. Groupe régional de direction et de coordination

66. Un Groupe régional de direction et de coordination sera créé pour assurer la conduite et la supervision stratégiques de l'exécution du plan stratégique régional. Il fonctionnera selon le cadre défini par le plan stratégique régional et conformément aux mandats des gouvernements participants et autres partenaires nationaux et internationaux de développement.

67. Le Groupe réunira les organismes nationaux d'exécution, la société civile, les partenaires de développement et des institutions de formation et de recherche. La coordination et l'exécution des activités dans les îles du Pacifique continueront de relever du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil et du Groupe de l'Accord de Brisbane, y compris les structures existantes de gouvernance et d'information. Le Groupe de l'Accord de Brisbane sera représenté dans le Groupe régional de direction et de coordination afin de faciliter la coordination avec les activités apparentées exécutées dans les États insulaires du Pacifique sous la direction du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil.

68. Le Groupe assurera la coordination et l'intégration de la mise en œuvre du plan stratégique régional avec d'autres activités de renforcement des capacités de manière à exploiter des synergies et complémentarités et à obtenir un meilleur impact à l'échelon régional. Il examinera les progrès accomplis dans la réalisation du plan stratégique régional et veillera à ce que les mesures d'exécution soient bien conformes aux sept principes directeurs convenus par les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à cette initiative.

69. En fonction des mécanismes fixés lors de son établissement officiel, le Groupe régional de direction et de coordination fera rapport à la Commission ou, s'il en est ainsi décidé, au Comité de statistique.

B. Bureau régional d'appui

70. Un Bureau régional d'appui sera créé. Il rendra compte au Groupe régional de direction et de coordination, pour lequel il fera fonction de secrétariat, et sera chargé de coordonner et suivre l'application du plan stratégique régional en étroite consultation et en partenariat avec les pays et partenaires de développement

71. Le Bureau régional d'appui aura pour principal rôle de coordonner et faciliter les évaluations par pays et d'appliquer les plans d'actions nationaux multisectoriels. Dans l'exercice de cette fonction, il constituera le « point d'accès unique » pour les pays et partenaires de développement dans la mise en œuvre du plan stratégique régional. Il travaillera en étroite liaison avec les bureaux internationaux, régionaux et sous-régionaux des partenaires de développement de la région Asie-Pacifique afin de coordonner leur appui aux pays, et ainsi, d'éviter les doubles emplois et de veiller au respect des normes internationales.

72. Le Bureau régional d'appui fonctionnera en tant que plateforme régionale pour la promotion des échanges de données d'expérience, de ressources et autres informations sur l'amélioration des systèmes d'EFSEC. Il fera rapport sur les succès obtenus, gardera trace des leçons tirées de

l'expérience et encouragera la coopération Sud-Sud et entre homologues pour l'amélioration des systèmes d'EFSEC.

73. La plateforme régionale comprendra un site Web d'information et d'autres dispositifs interactifs tels qu'un forum électronique, en complément desquels il sera procédé à l'organisation de séminaires de partage des connaissances et d'échanges de visites pour promouvoir et démontrer l'utilisation de la plateforme. Le site Web d'information comprendra un répertoire des parties prenantes pour l'amélioration des systèmes d'EFSEC – partenaires de développement et experts – une base de ressources contenant du matériel didactique et promotionnel, des dossiers d'information en ligne et des outils d'évaluation et d'analyse. Il contiendra également les résultats des évaluations achevées des systèmes d'EFSEC et des plans nationaux d'action multisectoriels.

74. Le Bureau régional d'appui sera accueilli par l'un des partenaires régionaux de développement acquis à la cause du plan stratégique régional.

C. Coordination nationale

75. Un appui politique élargi et de haut niveau est nécessaire à la bonne exécution des plans d'action nationaux multisectoriels, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources et les examens juridiques. L'établissement d'un mécanisme de coordination multipartite national chargé de coordonner l'évaluation ainsi que l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action national multisectoriel est donc d'importance cruciale pour les résultats à long terme du plan stratégique régional. Ce mécanisme devrait être en mesure de s'assurer le concours de toutes les parties prenantes du système d'ESFEC national

76. Les principaux organismes concernés à l'échelon national sont ceux qui ont des responsabilités en matière d'enregistrement, tels que les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, l'administration locale, les ministères de la justice ou de l'intérieur, les organismes responsables de la production et de la diffusion des statistiques (généralement les bureaux nationaux de statistique), et le secteur santé, qui a un rôle particulièrement important à jouer dans la déclaration des faits d'état civil. D'autres parties prenantes et partenaires potentiels importants sont des organismes sectoriels, tels que les ministères de l'éducation, de la main d'œuvre, de la sécurité, de l'information publique ou des affaires étrangères, le secteur des affaires et le secteur privé, les donateurs et partenaires de développement, la société civile et les ONG, et les représentants de collectivités.

77. Les méthodes employées et le calendrier fixé par la mise en œuvre des plans d'action nationaux multisectoriels pourront être très différents entre les pays selon l'état de leurs systèmes d'ESFEC, leur situation administrative et institutionnelle et leur niveau de développement. La désignation du mécanisme particulier qui sera responsable de la coordination, par exemple le conseil statistique national, devra donc faire l'objet d'une décision de chaque pays. Si possible, on désignera des mécanismes de coordination existants en opérant les révisions qui pourront être nécessaires, plutôt que d'en créer de nouveaux.

78. Les mécanismes de coordination des pays seront les intermédiaires par lesquels le Bureau régional d'appui se maintiendra en liaison avec les pays et communiquera avec eux.

VII. Suivi

A. Rapports annuels sur l'évaluation des progrès

79. Le Bureau régional d'appui suivra la mise en œuvre des activités pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC, qu'elle relève par des partenaires nationaux, régionaux ou internationaux. De cette façon, des rapports d'évaluation annuels présentant une vue d'ensemble de l'action de toutes les parties prenantes seront établis pour être soumis à l'examen du Groupe régional de direction et de coordination. Ces rapports annuels seront établis sur la base des informations fournies au Bureau régional par les partenaires.

B. Rapports périodiques de suivi

80. Si le cadre et l'approche du plan stratégique régional sont de nature régionale, l'amélioration des systèmes d'ESFEC sera en fin de compte obtenue à l'échelon national et principalement sous l'impulsion donnée par les pays. De ce fait, les progrès réalisés dans l'obtention des résultats du plan stratégique régional seront constatés dans le contexte national. On propose donc que les rapports annuels d'évaluation des progrès des activités s'accompagnent périodiquement, en 2016 et 2020, d'un rapport de suivi plus complet.

81. Le Bureau régional d'appui établira le rapport de suivi sur la base de réponses à des questionnaires adressés à tous les pays et partenaires de développement travaillant dans la région. Tout comme les rapports annuels sur l'évaluation des progrès accomplis, les rapports de suivi seront adressés pour examen au Groupe régional de direction et de coordination.

82. Le cadre de suivi proposé pour le plan stratégique régional est présenté au document E/ESCAP/CST(3)/INF/9.
